

AVIS DE CONCOURS

Onywavenda', Patrimoine, Éducation et Développement de la main-d'œuvre

Conducteur·rice de minibus

Liste de remplacement, sur appel, syndiqué
Salaire : entre 20,82 \$ et 26,54 \$ de l'heure
Entrée en fonction : Dès que possible

Numéro : 2024-191

Date d'affichage : 26 septembre au 10 octobre 2024, 16 h 00

DESCRIPTION DU POSTE

La personne titulaire du poste assure le transport scolaire de la clientèle du CDFM en toute sécurité, et ce, dans le cadre d'activités régulières ou ponctuelles.

**La description complète des tâches est disponible sur demande.*



CONSEIL DE LA NATION
HURONNE-WENDAT

EXIGENCES

- Détenir le permis de conduire de classe 4B (petit autobus ou minibus de 24 passagers ou moins);
- Posséder un an d'expérience de conduite sécuritaire (fournir le dossier "Renseignements relatifs au dossier de conduite" de la SAAQ);
- 1 an d'expérience pertinente dans la conduite de véhicule motorisé;
- Grande disponibilité;
- Diplôme d'études secondaires (atout);
- Posséder un permis de Classe 2 (atout).

AVANTAGES SOCIAUX

- 5 % de congés de maladies/obligations familiales

QUALITÉS REQUISES

- Attentif
- Autonomie
- Relations interpersonnelles
- Capacité de jugement
- Débrouillardise
- Sens de l'organisation
- Confidentialité
- Fiabilité
- Intégrité
- Patience
- Ponctualité
- Rigueur

POUR POSTULER

Date limite : 10 octobre 2024, 16 h 00

Faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation par la poste ou par courriel aux coordonnées suivantes :

Conseil de la Nation huronne-wendat

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

255, Place Chef Michel Laveau

Wendake (Québec) GOA 4V0

rh@wendake.ca

WENDAKE.CA



Seules les candidatures accompagnées des documents requis et répondant aux exigences seront retenues. Aucune candidature reçue après la date limite ne sera considérée. Le nom du candidat sélectionné sera diffusé publiquement au moment de son embauche. Le CNHW réserve le droit de rejeter toutes les candidatures et de n'embaucher aucune personne.

ACCESSIBILITÉ

- 1) Aux employé·e·s régulier·ère·s du CNHW syndiqué·e·s SECNHW
- 2) Aux membres de la Nation huronne-wendat
* SVP, indiquer votre numéro de bande pour faciliter le traitement du dossier
- 3) Aux employé·e·s temporaires du CNHW
- 4) À la population